



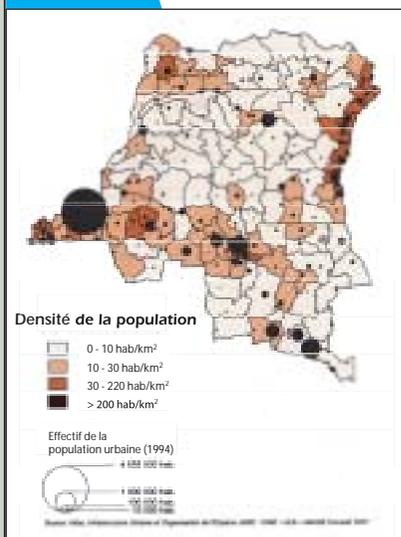
Premier programme  
de réhabilitation  
des infrastructures



Objectifs et Stratégies

- Contribuer à la réunification du pays** en permettant aux populations et aux provinces de communiquer entre elles, en rendant possible la libre circulation des biens et des personnes et en soutenant la relance de la production agricole.
- Sortir le pays de l'isolement** en réengageant les travaux d'aménagement de 4 grands axes à caractère régional et en améliorant les connexions du réseau de transport congolais avec les 9 pays frontaliers qui offrent des ouvertures vers l'Ouest, l'Est et le Sud du continent.
- Encourager la complémentarité multimodale** rail - route - voie navigable.
- Rechercher un impact social optimal** en concentrant les travaux dans les zones à forte densité humaine pour soulager, grâce aux fonds mobilisés, un maximum de population.
- Participer à la restauration de la crédibilité et de l'autorité de l'État** en menant dans chaque chef-lieu de province et dans chacun des 27 chefs-lieux de district au moins 1 projet de voirie et 1 projet de réhabilitation de bâtiments publics. Ce programme permettra la réactivation et la réimplantation à l'intérieur du pays des petites et moyennes entreprises privées de BTP.
- Offrir une opportunité de réinsertion sociale des personnes démobilisées** en privilégiant, particulièrement dans les zones post conflit, les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).
- Contribuer à la protection de l'environnement** en accompagnant chaque grand projet routier d'actions de protection de la nature et d'appui au tourisme.
- Reprendre en charge, sur financement national, l'entretien et la protection du patrimoine routier** au fur et à mesure de sa réhabilitation sur fonds internationaux, notamment par :
  - la création d'un fonds routier (alimenté par une taxe sur le carburant et les recettes de péage),
  - le contrôle de la charge à l'essieu par des stations de pesage aménagées sur les routes bitumées réhabilitées,
  - l'instauration de barrières de pluie sur les routes en terre.
- Mobiliser toutes les compétences, publiques et privées**, pour la mise en œuvre et le contrôle de ces travaux : OFFICE DES ROUTES, OFFICE DES VOIRIES ET DRAINAGE, BUREAU D'ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME, Bureaux d'études privés, PME congolaises, entreprises nationales et internationales de travaux publics.

Océan Atlantique



0 150 km 300 km



Desain: Francis Berdier - 2003

ANGOLA

ZAMBIE

ZAMBIE

OUGANDA

BURUNDI

TANZANIE



## LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET SON RÉSEAU ROUTIER

– Le réseau routier de la République démocratique du Congo, hérité de la colonie, comprend 152 000 kilomètres dont :

- 58 000 km de routes d'intérêt général (routes nationales et provinciales),
- 87 000 km de routes de desserte agricole ou routes d'intérêt local,
- 7 400 km de voies urbaines.

l'entretien et la modernisation de ce vaste réseau était autrefois assuré par l'Etat, les provinces, les sociétés privées et les missions.

– L'effort consenti par la colonie était très important en termes financiers.

Seules les routes d'intérêt général, les contributions de l'Etat de 1950 à 1959 représentent l'équivalent de 69 millions de dollars actuels par an.

– La dégradation continue de la situation économique et politique du pays n'a pas permis à l'administration congolaise de soutenir un tel effort. Cette situation a justifié plusieurs réformes qui ont conduit à la création de l'OFFICE DES ROUTES en 1971 et de l'OFFICE DES VOIES ET DRAINAGES en 1987.

Pendant plus de deux décennies (1971-1993), un effort d'équipement, de modernisation et d'entretien de l'ensemble du réseau routier d'intérêt général a ainsi été fourni sur financement national et international.

– Pour s'adapter à l'irrégularité des financements, l'OFFICE DES ROUTES et l'OFFICE DES VOIES ET DRAINAGES ont entamé leur structuration. La Banque mondiale est ainsi intervenue pour piloter, de 1989 à 1991, une étude de remise en ordre institutionnelle de l'OFFICE DES ROUTES.

Cette réforme a permis de dégager les orientations stratégiques ci-après :

- **définition d'un réseau routier prioritaire** de 23 140 kilomètres de routes drainant 91% du trafic routier national,

- **adoption** d'un nouveau dispositif institutionnel et réduction drastique de l'effectif du personnel de 8 000 à 2 500 agents,

- **transfert** de 70% des travaux d'entretien au secteur privé, avec politique de promotion des PME et d'externalisation de la gestion du parc matériel,

- **exécution** des 30% des travaux restants par 14 brigades de l'OFFICE DES ROUTES soumises aux mêmes règles de contrôle que les entreprises privées.

L'étude de la Banque mondiale a montré que l'entretien de ce réseau prioritaire, une fois celui-ci réhabilité, est possible avec 60 millions de dollars par an.

5- Entre 1991 et 1993, cette nouvelle politique a permis l'émergence d'une centaine de PME qui ont créé près de 15 000 emplois sur l'ensemble du territoire national.

En deux ans, l'OFFICE DES ROUTES a ainsi réalisé de très bons résultats : avec 128,6 millions de dollars d'investissements sur financements internationaux et 58,4 millions de dollars sur fonds propres consacrés à l'entretien, la proportion des routes en mauvais état est descendue de 55% à 28% du réseau.

6- À partir de 1993, cet élan a été brutalement interrompu à la suite d'une part, de la suspension de la coopération internationale et d'autre part, du tarissement des dotations nationales.

Pendant les dix années qui ont suivi, l'OFFICE DES ROUTES n'a reçu au total que 34 millions de dollars, soit moins du dixième du strict minimum nécessaire. Ceci a provoqué l'effondrement du réseau, aujourd'hui impraticable à plus de 95%.

**Il est donc impérieux que le financement de l'entretien routier soit reconsidéré et sécurisé, notamment par la mise en place d'un fonds routier.**



Reconstruction du site Bibwa sur la RN 1. Office des routes - PAR 2003



## PREMIER PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES (2004-2006)

Grâce au retour de la paix et à la reprise de la coopération internationale, le gouvernement de la République démocratique du Congo, à travers le **MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES** considère qu'il est nécessaire et possible, pendant la période de transition, d'engager un premier programme de réhabilitation des principales infrastructures du pays. Ce programme comporte quatre volets :

### 1- VOLET ROUTES

Rétablir la circulation sur **15 800 kilomètres** extraits du réseau routier prioritaire. Il est en effet difficile, pour des raisons financières et techniques (mobilisation et montée en charge des entreprises), d'engager simultanément des travaux sur l'ensemble des 23 140 kilomètres du réseau routier prioritaire.

### 2- VOLET VOIRIES

Reconstruire quelques axes urbains importants dans les principales villes du pays et stopper les érosions les plus menaçantes.

### 3- VOLET AÉROPORTS

La réhabilitation des cinq principaux aéroports du pays sera entamée, autant que possible sur financements privés selon le principe BOT.



Observatoire national des Droits de l'homme



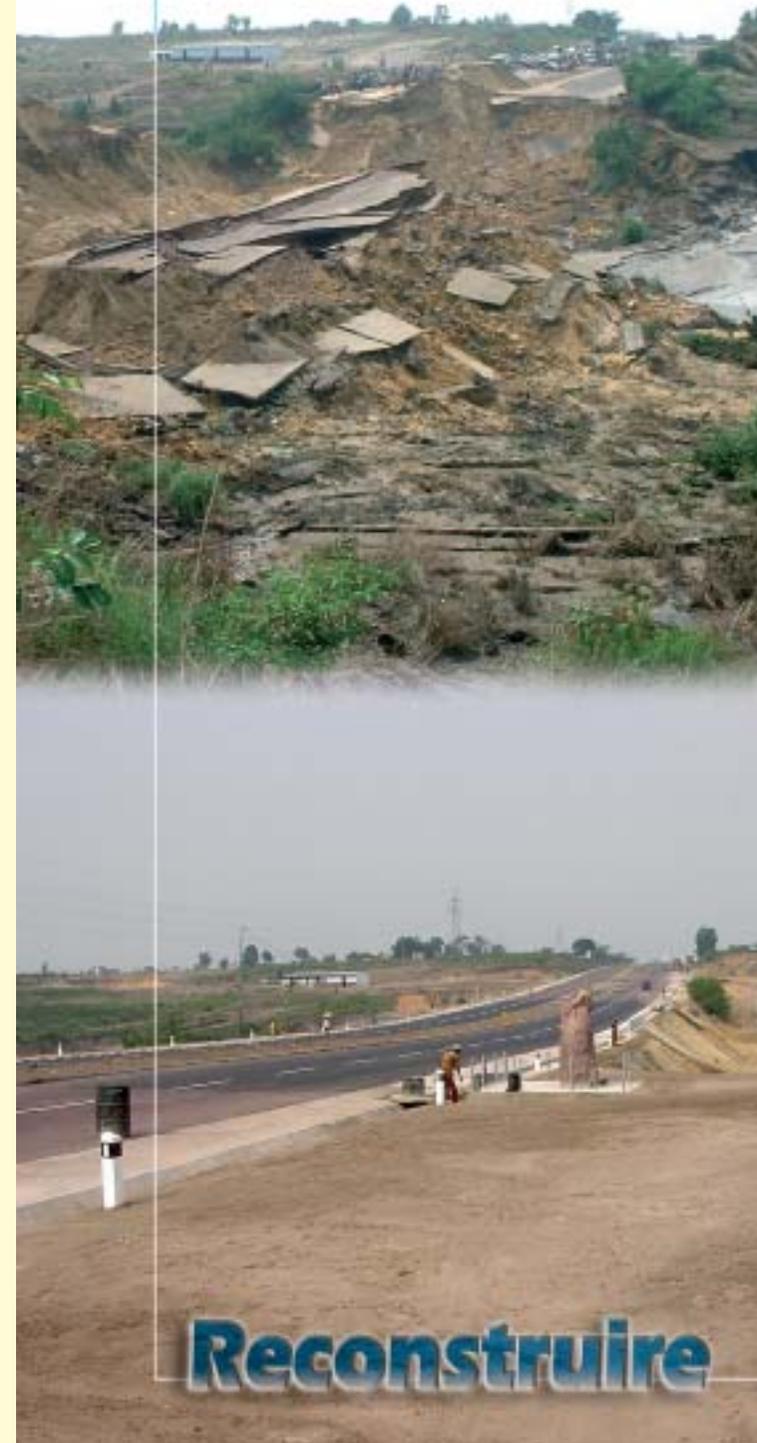
Ministère des Affaires foncières

### 4- VOLET BÂTIMENTS PUBLICS

Le **MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES** a déjà, dans le cadre de ce volet, réhabilité une vingtaine de bâtiments publics à Kinshasa qui accueillent aujourd'hui les nouvelles institutions de la transition.

Ce processus se poursuivra à l'intérieur du pays dans chaque chef-lieu de province et dans chacun des 27 chefs-lieux de district.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES  
CELLULE INFRASTRUCTURES  
Kinshasa, Gombe – REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
243 (0) 81 700 61 21  
tpicelluleinfrastructures@yahoo.fr



Reconstruire